



~~DIRE~~

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

GROUPE DE SUBDIVISIONS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Subdivision d'Aix-en-Provence

18 Chemin ROBERT
13626 AIX -EN-PROVENCE CEDEX 1

Tel : 04.42.91.59.00
Fax : 04.42.38.92.55

Affaire suivie par Cédric ADAOUST *CA/S*
Tél : 04.42.91.59.23
Email : cedric.adaoust@industrie.gouv.fr

CA/EC – 30.05.06
Aix 06308 – ICPE
GIDIC n° 64-00069-P1

54 8

Aix en Provence, le **31 MAI 2006**

Monsieur le Directeur
de la Société ST MICROELECTRONICS 8''
Z.I. de Rousset

13106 - ROUSSET CEDEX

À l'attention de M. Alain DENIELLE

Objet : Conclusions de la visite d'inspection du 10 mai 2006.

Réf. : Votre courrier en réponse en date du 19 mai reçu le 23 mai 2006.

P.J. : Quatre fiches d'écart et une fiche de remarques complétées.

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 10 mai dernier.

Cette visite, non exhaustive, était axée autour des points particuliers suivants :

- visite générale du site avec notamment l'examen du traitement des gaz rejetés (laveurs HF et NH₃),
- retour sur l'incident du 9 avril 2006 (déversement fût H₂SO₄),
- installation de refroidissement (tours aéroréfrigérantes) : arrêts annuel et immédiat, examen du respect des dispositions de l'arrêté ministériel du 13 décembre 2004 (articles 7 et 9),
- PPAM (politique de prévention des accidents majeurs).

Suite à cette visite d'inspection, quatre écarts à la réglementation ainsi qu'une liste de remarques vous ont été notifiés par l'Inspection des installations classées. Par courrier visé en référence, vous m'avez fait part de vos engagements de mise en conformité, commentaires et compléments d'information en réponse à ces constats.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'Inspection suite à cette visite :

- les écarts à la réglementation relevés et les remarques formulées ont globalement fait l'objet de réponses satisfaisantes.

Vos engagements (actions correctives) seront vérifiés lors d'une prochaine visite d'inspection.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer,
Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation

**Le Chef de la Division de l'Environnement industriel,
Risques et Sous-sol**



Laurent NEYER
Ingénieur des Mines